



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48  
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat  
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Office fédéral de la santé publique OFSP  
Unité de direction Assurance maladie et accidents  
Division Prestations de l'assurance maladie  
Schwarzenburgstrasse 157  
3003 Berne

*Document PDF et Word à :*

[Leistungen-Krankenversicherung@bag.admin.ch](mailto:Leistungen-Krankenversicherung@bag.admin.ch)  
[gever@bag.admin.ch](mailto:gever@bag.admin.ch)

*Fribourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2019*

**Modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal ; RS 832.102) et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS ; RS 832.112.31) concernant la nouvelle réglementation de la psychothérapie pratiquée par des psychologues dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et l'adaptation des conditions d'admissions des sages-femmes et des personnes fournissant des prestations sur ordonnance médicale**

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à votre courrier du 26 juin 2019 concernant l'objet en titre et vous remercions de nous avoir associés à la procédure de consultation.

Nous vous informons que le Conseil d'Etat se rallie à la prise de position de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) en date du 22 août 2019.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

Jean-Pierre Siggen  
Président



Danielle Gagnaux-Morel  
Chancelière d'Etat